



17 juin 2014

ALLIANCE DU SANITAIRE ET DU SOCIAL POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES

L'ANPCME, la FNAPSY, l'Unafam, et la FNARS viennent de cosigner une charte pour l'hébergement et le logement des personnes présentant des troubles psychiques. Pour ces quatre associations, disposer d'un logement ou d'un hébergement constitue un des facteurs majeurs de stabilisation pour des personnes en souffrance psychique. Il s'agit là d'un véritable enjeu de santé publique.

Les professionnels du sanitaire et du social ainsi que les familles et leurs proches mesurent tous les jours les conséquences d'un environnement économique et social qui se dégrade sur la santé physique et psychique des personnes qu'ils accompagnent. Aujourd'hui, dans certains services, encore 30% des patients restent hospitalisés en psychiatrie, faute de pouvoir accéder à un logement.

Cette charte, démarche inédite entre deux domaines encore trop souvent cloisonnés, pose cinq principes jugés essentiels par ses protagonistes, à savoir : le droit à un logement et à un hébergement pour toute personne, l'importance de l'accompagnement social au domicile des personnes, l'enjeu d'une coordination efficace entre les intervenants du médico-social, le rôle des conseils locaux de santé (devant avoir un volet santé mentale) ou encore la nécessité d'une politique interministérielle sur le sujet.

A la veille de la présentation du projet de loi sur la santé publique, ces quatre associations entendent poser des principes fondamentaux pour que les élus prennent en compte le bénéfice d'un « chez soi » pour les personnes en souffrance psychique et, inversement, les dangers liés au mal-logement ou à l'errance pour des patients qui suivent un traitement médicamenteux.

Les signataires de la charte « *de l'hébergement et du logement des personnes présentant des troubles psychiques* » demandent à ce que la loi de santé publique intègre un plan pluriannuel sur ces questions, afin que la prise de conscience des professionnels de terrain soit suivie d'effets.

Contacts presse :

ANPCME : Marie-Noëlle PETIT – cecile.nontrant@ch-montfavet.fr - 04 90 03 90 88

Fnappsy : Patrick GAILDRY – fnapsy@yahoo.fr - 01 43 64 85 42

Unafam : Elsa Ansquer – elsa.ansquer@unafam.org – 01 53 06 30 43

FNARS : Céline Figuière - celine.figuiere@fnars.org - 01 48 01 82 06